



Recouvrement impayés de loyer durant ancien propriétaire

Par **oluyen**, le **03/10/2011 à 10:59**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement avec un parking.

Or il s'est avéré que ce parking avait été loué, pendant 3 à 6 ans, par le syndicat de copropriété sans que celui n'en ait informé l'ancien propriétaire (une erreur de numérotation par rapport au plan de construction les ont fait louer ce parking pour le compte d'un autre propriétaire).

Le locataire n'est plus là aujourd'hui.

Peut on recouvrir les loyers générés par cette location "abusive" ? A qui reviennent les loyers non reversés, au nouveau propriétaire ou à l'ancien ?